

Signature du Contrat Local de Santé

Retour sur la journée du mardi 17 décembre 2024



Mardi 17 décembre, la Communauté de communes des Terres du Lauragais a marqué une étape importante pour la santé publique locale. À l'issue du conseil communautaire organisé à **Calmont**, élus locaux et partenaires institutionnels se sont réunis pour la **signature du contrat de préfiguration du Contrat Local de Santé (CLS)**.

Qu'est-ce qu'un Contrat Local de Santé ?

Le Contrat Local de Santé est **un outil stratégique** destiné à renforcer l'accès à la santé pour tous, en tenant compte des besoins spécifiques du territoire. Ce dispositif repose sur une collaboration entre notre collectivité, l'**Agence Régionale de Santé (ARS)**, les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, ainsi que les citoyens.

Le CLS permet de **coordonner les efforts** pour répondre aux priorités de santé publique, dans une démarche de co-construction avec les habitants et les partenaires.

Une étape clé pour les Terres du Lauragais

La signature de ce contrat de préfiguration constitue une **première étape** vers l'élaboration d'un Contrat Local de Santé complet. Cet engagement illustre la volonté des élus locaux de placer la santé au centre des priorités du territoire.

Avec ce premier pas, la Communauté de communes affirme sa détermination à relever les défis majeurs, notamment en matière **d'accès aux soins**, de **santé mentale** et de **bien-être des habitants**.

Un avenir en co-construction



La démarche initiée par le CLS repose sur **la mobilisation de tous** : élus, professionnels de santé, associations et citoyens. Ensemble, nous construirons un projet de santé ambitieux et adapté aux besoins de chacun.

Pour en savoir plus sur cette initiative ou participer à son développement, restez attentifs !